RGPD : Vous voulez vous mettre en conformité ? Voici comment faire



Depuis le 25 mai 2015, le ROPO (Mèglement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités apprisés de la COLL ent dispare, de la consensable les conformités. Ils décient désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en messare de la démonstre en documental les conformatiés. La mise en conformité est une démarche avant tout réglementaire. Elle doit d'abord commencer par un audit avec de nombreux référentiels relatifs à la protection des données à caractère personnel parfois précédée par une sensibilisation du Responsable de Traitement et de certains de ses salariés (la partie pédagogique de la démarche).

Ensuite, doit suivre la mise en conformité destrèa àmeliorer l'existant en vue de l'approcher le plus possible des règles.

Enfin, doivent suivre des contrôles réguliers compte tenu que les éléments tels que le contexte, les règles et les risques évoluent sans cesse. Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?

De om présente a Donis JACOPINI. De quis Expart en informatique assurement et <u>saticialiste</u>. En MEDI instruction des Données à Acractive Personnella Let. a cobercimisable. Convoltent despois 1906 en formation despois 1908, or la une experience depuis 2012 dans la misse en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractive Personnell. De formation d'abord technique, Correspondent Informatique et Limiter to Deligique à la Protection des Données (DPO n'15845), en tant que praticion de la misse en conformité et formatique et Limiter des Données (DPO n'15845), en tant que praticion de la misse en conformité avec le REPOID.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute me expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le REPOID.

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/870 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit 16070) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la loi n' 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGDO) selon 3 phases principales :

1. * Assays de contexte e seu ve dérouler (et encore à ce jour avec le RGDO) selon 3 phases principales :

2. * Hiss en place da La conformité RGDO » avec amélioration des traitements et les mentres acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bisen des cas l'enaltyse de risque;

3. * Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des traitements et les mentres acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bisen des cas l'enaltyse de risque;

3. * Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des conformité RGDO » avec amélioration des l'évolution des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bisen des cas l'enaltyse de risque;

3. * Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des conformité RGDO dans le temps.

Pour chacume des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaiter :

• * Faire > (nous vous apprenons et vous poursuiver le maintem de la size en conformité tout en apparent étour en syar excurté de nous sour à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;

• ou « Nous laisser faire > (nous réalisons les démarches de mise en conformité du votre établissement en totale autonomie et vous réalisiens régulairement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

Denandez un devis avec le formulaire ci-dessous

Part. Cast. and. inselect approach. A fair. Assau accossors. A since mass A fair.

1. Use formation of use journed poor vox assessible as a MSPO : A proposed to MSPO is a cqu'il fast avoir pour bies démarrer »;

2. Use formation de deux jours pour les futurs ou actuels DFO : A be veux devenir le Délégéé à la Protection des Données de mon établissement »;

3. Use formation une' jours pour les tratures ou actuels DFO : A be veux devenir le Délégéé à la Protection des Données de mon établissement »;

3. Use formation une' jours pour les tratures ou actuels approache à actue no conformité uver le REFD ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Méanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité : Étes-vous soumis au secret professionnel ? Votre activité dépend-elle d'une réglementation ? Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

O0ui⊕NonOJe ne sais pas O0ui⊕NonOJe ne sais pas

vous nous décrire la composition de votre système informatique. Hous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipements qui en quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils 7005 le(s) legicial(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s ypscome annumenaque, mous sommateranes, sous torme d'énumeration, consaitre les equipments qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s)

- serveur MEB avec site Internet pour faire commattre non activité;
- l'ordinateur fixe vec ogiciel de fracturation pour facturer mas clients;
- l'addinateur fixe vec ogiciel de fracturation pour facturer mas clients.
- l'avec logiciel de massagerie électronique pour corresponders evec des clients et des prospects traitsement de testes pour la correspondence » logiciel de facturation pour facturer mes clients.
- l'avec logiciel de messagerie électronique pour corresponders de commandation de facture de la structure ;
- santiphone avec logiciel de messagerie électronique pour corresponder avec des clients et des prospects.

- i smartphonne avec logiciel de messag Avez-vous nou plusieurs sites Internet ? Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ? Avez-vous des données dans le Cloud ? Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

O0ui⊕NonOJe ne sais pas

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DDENSIONMENT DE VOTRE STRUCTURE

Nombre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combiem utilisent un équipment informatique ?

Nombre de services** dans votre structure (ecemple : Service commercial, service technique...) :

Merci d'émounter les services** de votre structure :

O0ui⊕NonOJe ne sais pas

Merci d'énumérer ces sou-i-traiants :

Travaillez-vous avuc des pretataires qui interviencent dans vos locaux ou dans vos agences ?

Merci d'énumérer ces prestaires :

Avec combien de sociétés d'informatique travaillez-vous ?

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesqueis elles interviennent et eventuellement leur pays :

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPO
Votre établissement échange t-il des données avec l'étranger ?
Si oui, avec munifolome ?

Si oui, avec quel(s) pays ?
Arez-vous déjà été sensibilisé au RAPO ?
Les personnes utilisant un équipement infornatique on-telles déjà été sensibilisées au RAPO ?
Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RAPO, souhuitez-vous suivre une fornation ?

Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas

O0ui⊕Non

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait parti
Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant jurisiquement de votre établissement ?

"Oul", combair "Oul", com

Nous pourons vous accompagner de différentes manières.

A) Mous pourons vous accompagner de différentes manières.

B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagnement, audit + formation);

C) Yous pouver choisir de nous confare la testilait de la démarché emis en conformate (accompagnement);

D) Nous pouvers vous accompagnement soulaite de la formation de maise en conformate (accompagnement);

Ouel type d'accompagnement soulaite vous de notre pare (AdVICA - décalis);

Ouel type d'accompagnement soulaite vous de notre pare (AdVICA - décalis);

Si vous le souhaitez, vous pouver nous communiquer des informations complémentaire telles que :

- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;

- Nombre d'agences au totals (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;

- Nombre d'agences au total qui et pas leur propre numéro SIRET ;

- Nombre d'agences que votre structure a en France ;

- Urgence de votre projet ;

- Toute information complémentaire que vous juperez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]

* = Données à Caractère Personnel
de commercial, Service technique, Service pédagogique, Serv

ervice administratif et financier.

ou bien, envoyez un e-mail à ropd[a-ro-ba-sellene

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

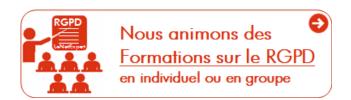
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI